

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil d'administration du CCAS de Mothern, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame Isabelle SCHMALTZ, Maire et Présidente, sur convocation qui leur a été adressée le seize septembre deux mil vingt-deux.

Membres présents : Mmes et M., Isabelle SCHMALTZ, Martine BALL, Florian BUCHMANN, Annette SCHMALTZ, Marie-Reine MARTZ, Agnès KNAUB, Estelle KOLHEB, Christine MEYER.

Membre absente excusée ayant donné procuration de vote :

Marie-Jeanne ZIMMERMANN a donné procuration de vote à Isabelle SCHMALTZ

Membres absents excusés :

Emmanuel NUSSBAUM

Annette STRIEBIG

Membres absents non excusés :

Alexandre ULM

Josiane MEYER

Mme le Maire, Présidente ouvre la séance et demande la modification de l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Rajout d'un point en première position « 1) Désignation d'un secrétaire de séance »
- 2) Le point n° « 1) Fête des Aînés 2022 » devenant alors le point n°«2) Fête des Aînés »

La modification de l'ordre du jour demandé est approuvée à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Fête des Aînés 2022

Diverses communications

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Il est proposé de confier cette fonction à Mme Martine BALL.

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

* *Désigne* Madame Martine BALL, comme secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Fête des Aînés 2022

Mme le Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Mothern, rappelle aux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale que la fête de Noël des Aînés aura lieu cette année le samedi 3 décembre à la salle polyvalente.

A cet effet, elle a souhaité réunir les membres du CCAS pour échanger sur l'organisation de la journée.

Mme la Présidente rappelle qu'il a été décidé de ne plus remettre de cadeau aux participants mais qu'en contrepartie il est possible d'augmenter le budget alloué au repas si nécessaire.

Concernant le repas, le restaurant à l'Agneau de Mothern et le Gîte d'accueil au Pays Rhénan de Munchhausen ont été sollicités mais ils ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre favorablement à la demande.

Plusieurs propositions de repas provenant de traiteurs des environs (DIEBOLT et SCHWOOB à Drusenheim, FOELLER à Seebach, BAYER à Merckwiller, SIGRIST à Schleithal ...) sont présentées et discutées.

Puis Mme la Présidente évoque les diverses animations qui pourront être proposées (harmonie, école de musique de l'Alsace du Nord, Chorale Ste Cécile...).

Le CA du CCAS, après en avoir délibéré :

* **Se prononce en faveur** d'une assiette de crudités et pâté en croûte pour l'entrée et du médaillon de veau aux champignons pour le plat

* **Charge** la Présidente de contacter les traiteurs des environs sur la base de ce menu afin d'obtenir des offres actualisées

* **Dit** que le menu pourra être modifié en fonction des propositions qui seront reçues.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Diverses communications :

1) Mme la Présidente rend compte des démarches effectuées auprès de diverses associations, organismes dans le but de trouver un nouveau logement à une famille de réfugiés ukrainiens hébergée actuellement sur Mothern par un particulier.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h15.

Date d'approbation du présent procès-verbal : **28 FEV. 2023**

Le Maire,
Isabelle SCHMALTZ



La secrétaire de séance,
Martine BALL



Publication électronique sur le site internet de la commune le : **06 MARS 2023**